



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Programme de travail 2024 du service de la statistique, des études et de la recherche (SSER), Service statistique ministériel de la justice

Mars 2024



La SDSE fait partie du
Service statistique
public coordonné par
l'Insee.

Retrouvez-nous sur :
justice.gouv.fr

Programme de travail 2024

Le service de la statistique des études et de la recherche (SSER), anciennement sous-direction de la statistique et des études (SDSE), du secrétariat général du ministère de la Justice est le service statistique ministériel (SSM) de la justice. A ce titre, elle porte des missions de statistique publique dans le cadre de la loi de 1951, et veille à prendre en compte les avis du Conseil national de l'information statistique (CNIS), en particulier ceux émis dans le cadre de l'élaboration du moyen terme 2024-2028. Elle remplit également une mission d'appui au pilotage des politiques du ministère, venant en soutien des directions métiers. Elle est de ce fait amenée à travailler en réseau tant avec les autres unités du service statistique public (Insee ou service statistique du ministère de l'intérieur, en particulier) qu'avec les directions métiers du ministère de la justice.

En lien avec la feuille de route Moyen terme, les grands axes fixés pour le service en 2024 portent sur l'enrichissement de données destinées à l'évaluation de politiques publiques, notamment les travaux permettant d'améliorer la connaissance du parcours pénal (rapprochements intérieur/justice) ou en lien avec la connaissance des trajectoires sociales et professionnelles des jeunes ayant été confrontés à la justice, la mise en place du système d'information associé au déploiement de la politique de l'amiable, la poursuite de travaux sur la thématique des violences intra-familiales, ou la collecte de l'enquête sur les Français et la justice, qui permettra de mieux connaître l'image de la justice, ainsi que le phénomène du non recours à la justice pour quelques contentieux.

Par ailleurs, en réponse à une des préconisations de la mission et conformément à l'avis de l'ASP, le SSM Justice, actuellement placé au sein du service de l'expertise et de la modernisation du secrétariat général du ministère de la justice, est devenu à compter du 1^{er} février 2024, le service de la statistique, des études et de la recherche (SSER), directement placé sous l'autorité de la Secrétaire Générale du ministère.

Principaux travaux en 2024, hors production courante

Enquête sur les Français et la justice : Les travaux de préparation de l'enquête sur les Français et la justice, enquête d'ampleur en population générale, augmentée d'un questionnaire spécifique sur la justice civile, ont été lancés en 2022. Le questionnaire de l'enquête est finalisé et a été testé fin 2023 pour réalisation de l'enquête en 2024. C'est l'Insee qui assurera en 2024 la prise en charge opérationnelle de l'enquête en ligne, le SSER financera la prestation de relance des non répondants au moyen d'une enquête téléphonique sous-traitée. La collecte se déroulera au deuxième semestre 2024 auprès d'un échantillon de 25 000 individus. Les premiers résultats de l'enquête seront produits fin 2025.

Enrichissement de données : Le rapprochement de fichiers et l'enrichissement de données constitueront une priorité importante en 2024 pour le SSER. Les travaux en 2024 porteront d'abord sur des appariements entre le fichier Cassiopée et d'autres sources. Dans ces conditions, la première étape, commune à l'ensemble de ces travaux, sera d'expérimenter le service du CSNS sur le fichier Cassiopée, et la qualité des CSNS obtenus. Elle s'appuiera sur les données nominatives associées à ce fichier que le SSER a fini par récupérer depuis quelques mois. Un flux régulier est désormais en place, et permet de les récupérer tous les trimestres. Les différents dispositifs concernés en 2024 par ces travaux seront les suivants :

Le panel des jeunes : Le Conseil national de l'information statistique (Cnis) a recommandé une réactivation du panel des mineurs, s'appuyant sur le rapprochement des données Wineurs avec les données Cassiopée, et l'élargissement de son champ aux jeunes de moins de 26 ans (Avis de moyen terme n°8 de la commission « Services publics et services aux publics ») qui permettra une meilleure connaissance des phénomènes de

récidive et de désistance des jeunes. Jusque-là dans l'incapacité d'avancer sur ce projet faute de disposer des données nominatives Cassiopée, leur mise à disposition du SSER il y a quelques mois a permis d'initier les travaux qui devront s'accélérer dans les prochains mois. Les résultats sont particulièrement attendus par le Cnis et le monde de la recherche.

L'appariement des données des affaires issues de Cassiopée (chaîne pénale) avec les données des procédures du SSM-SI (rapports de police et gendarmerie) : La source Cassiopée est la principale source en matière pénale. Elle est au centre de plusieurs projets d'appariement, comme le projet de panel des jeunes. Un autre projet très important pour le Service statistique public vise à reconstituer l'intégralité des procédures en réconciliant les événements d'une même affaire entre la chaîne Police/Gendarmerie et la chaîne Justice. C'est une préoccupation forte des deux ministères qui rejoint un besoin de connaissance publique, exprimé par le Cnis dans son avis moyen terme (2019 2023), corroboré par une recommandation de l'Autorité de la statistique publique (délibéré 2022). Un premier travail exploratoire en cours sur les homicides volontaires (y compris tentatives et coups mortels ou atteintes volontaires à la personne ayant entraîné la mort) a permis de constater des divergences sur les volumes d'affaires, mais a surtout permis d'obtenir un bon taux d'appariement au niveau des affaires à l'aide de trois variables administratives : code unité rédactrice, numéro de procédure, année de procédure. Un séminaire s'est tenu le 17 novembre 2023 afin de tracer les prochaines étapes du projet, notamment sur les aspects techniques, la gouvernance et l'organisation.

L'appariement des ordonnances de protection contre les violences conjugales (OPVC) et de Cassiopée : Suite à la demande de la DACS, une enquête dite « décisions » a été réalisée à partir de la collecte de décisions relatives aux ordonnances de protection pour violences conjugales. Un premier rapport d'étude a été publié. Les données de cette enquête sont en cours de rapprochement des données pénales de Cassiopée, afin de permettre une vision plus complète du traitement judiciaire des auteurs de violences conjugales.

Les appariements autour du SI Parcours (jeunes suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse, PJJ) : Le Système d'information Parcours est une source de données centrale pour l'étude des jeunes. Elle est issue de la gestion par la PJJ et les organismes affiliés des mineurs bénéficiant de mesures de protection de la jeunesse. L'impact des mesures judiciaires sur le devenir des jeunes intéresse plusieurs organismes au-delà de la DPJJ car cet impact recoupe de nombreuses thématiques : parcours scolaire, devenir sur le marché du travail etc. Parcours a été mis en place en avril 2021 avec 3 années d'historique des logiciels précédents (Game et Image), ce qui donne un recul temporel suffisant pour réaliser des études longitudinales dès à présent.

Travaux relatifs à la production d'indicateurs sur les divorces : Les travaux portant sur la fiabilisation des indicateurs de divorces se poursuivront en 2024. Ils visent à consolider la qualité des statistiques suite à la mise en place de l'assignation à date en 2021 d'une part, mais également à fiabiliser les données sur les divorces par consentement mutuel. Sur ce dernier point, les premiers résultats issues des remontées des chaînes de l'état civil de l'Insee seront mis en regard des estimations fournies par les sources fiscales.

Fiabilisation de la production des indicateurs de stock dans le domaine civil : Les travaux autour du nouvel extracteur TJ en lien avec la politique de l'amiable conduiront à fiabiliser enfin l'indicateur de stocks des affaires civiles en deux temps, une production mensuelle d'indicateurs fiabilisés dès septembre 2024, et la fiabilisation des extracteurs au 1^{er} semestre 2025. Ils alimenteront le tableau de bord de pilotage du Cabinet

Rénovation d'enquêtes auprès de divers intervenants dans le processus judiciaire : Le SSER répond aux besoins des directions et services du ministère en réalisant des enquêtes auprès des juridictions, d'associations socio-judiciaires et des divers intervenants dans le processus judiciaire. Des questionnaires d'enquêtes sont ainsi régulièrement refondus en collaboration avec les directions métiers concernées. Pour la campagne de collecte 2024, le SSER a réalisé de nombreuses évolutions sur les enquêtes permanentes :

- Sur les enquêtes électroniques, la campagne 2024 est marquée par le retrait du volet CPH de l'enquête indicateurs annuels, et de sa déclinaison trimestrielle (enquête indicateurs trimestriels). Les indicateurs de ce volet seront désormais calculés depuis la source civile CPH pour limiter la charge des répondants et de collecte. Par ailleurs, suite à des travaux d'expertise menés avec le pôle statistique de la DSJ (PEP), l'enquête indicateurs trimestriels (IT) a été enrichie d'une mesure du stock civil pôle social. Cet ajout permettra de maintenir une unique source – l'enquête IT – pour les indicateurs de stocks civils, qui pouvaient être issus jusqu'ici d'une enquête Sphinx pilotée par la DSJ. Suite aux difficultés rencontrées lors de la campagne précédente, les consignes de l'enquête Cadres du parquet ont été revues pour demander une déclaration exhaustive de l'activité, à l'instar de ce qui était demandé avant la campagne précédente.
- Sur les enquêtes papier, un travail important a été réalisé sur l'enquête auprès des conciliateurs de justice en vue de préparer la prochaine campagne (ajout de la mesure de l'obligation préalable de conciliation de l'article 750-1). Des travaux ont également été réalisés avec l'équipe E-Map afin que cette dernière produise une aide au remplissage des questionnaires délégués, médiateurs pénaux et associations socio-judiciaires pour les cours d'appel ayant basculé sur ce nouvel outil.
- Sur l'ensemble des enquêtes, de nombreuses autres corrections et évolutions ont été réalisées pour prendre en compte des évolutions réglementaires, et pour améliorer la qualité des données, l'expérience utilisateur et l'efficacité des travaux de saisies/contrôles/relances. En particulier, l'intégration de contrôles et calculs automatiques supplémentaires sur les questionnaires papier (PDF modifiables) devrait permettre de faciliter le remplissage des questionnaires par les enquêtés.

Autres travaux en 2024 dans le champ de la justice civile

Politique de l'amiable : Le développement de la politique de l'amiable dans les procédures judiciaires civiles s'est traduit par la mise en place en septembre 2023 de mesures favorisant le règlement amiable des litiges devant le tribunal judiciaire et tentative préalable obligatoire de médiation, de conciliation ou de procédure participative en matière civile. La mise en place d'indicateurs de suivi et de statistiques autour de cette politique a nécessité des travaux importants dans les chaînes de traitement des données issues des applicatifs civils. Des premiers indicateurs sont disponibles depuis mars 2024. Mais les travaux se poursuivront en 2024 de manière à pouvoir produire des indicateurs complémentaires en 2025.

Travaux préparatoires de mise en place de la nouvelle chaîne de traitement pour la nouvelle extraction Portalis : L'année 2024 sera également consacrée à des travaux préparatoires avec l'équipe de projet Portalis pour définir les modalités et le contenu de l'extraction Portalis. Les demandes Pharos concernant les CPH (ajout compteurs stocks et correction des compteurs existants) seront traitées en 2024.

Préparation de l'enquête pérenne médiateurs civils : En vue des travaux 2025 pour la mise en place d'une nouvelle enquête pérenne auprès des médiateurs civils, le SSER va élaborer en 2024 une première version du questionnaire.

Mise en place d'une nouvelle enquête procédures bâillons : La France est sollicitée par la commission européenne pour faire remonter des indicateurs sur les procédures bâillons qui concernent la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme contre les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives. Il est prévu de faire une enquête Sphinx pour cette première édition expérimentale début 2025 sur l'année 2024. Les travaux de conception du questionnaire se dérouleront donc en 2024.

Refonte de la production statistique sur l'activité des juridictions commerciales : Des travaux sont prévus en 2024 sur la chaîne de traitement de l'activité des juridictions commerciales. Ils permettront d'intégrer les dernières évolutions législatives dans le domaine.

Participation à l'enquête sur le vécu et le ressenti en matière de sécurité : Le SSM Justice s'est positionné pour proposer un module thématique à l'enquête sur le vécu et le ressenti en matière de sécurité (VRS), collectée par le SSMSI. Celui-ci porterait sur la thématique des violences intra-familiales, et pourrait être intégré à la collecte de l'enquête en 2026. Les travaux préparatoires sur le questionnaire auront lieu dès 2024.

Autres travaux en 2024 dans le champ de l'accès au droit

SIAJ (Système d'information sur l'aide juridictionnelle) : Le SSER dispose dorénavant d'une extraction des données SIAJ. De premiers travaux ont été menés sur la mise en place d'une chaîne de contrôle/redressements sur ces données, mais a dû être mis en suspens en 2023 pour privilégier les travaux sur la politique de l'amiable. Une reprise des travaux sur cette source est prévue pour 2025.

Autres travaux en 2024 dans le champ de la justice pénale

Prisme (Probation, insertion, suivi, mesure et évaluation) : En construction à la direction de l'administration pénitentiaire depuis 2019, Prisme, progiciel de gestion des dossiers de personnes placées sous main de justice doit permettre de fiabiliser et sécuriser l'enregistrement des données ou encore de gagner du temps en évitant des ressaisies entre différents logiciels. Alors que son déploiement devait être finalisé au départ à l'été 2023, le ministère table en effet désormais sur une généralisation courant 2024. Pour le SSM Justice, la préparation des chaînes de traitement de la source Prisme se poursuit en 2024.

Entrepôt de données brutes historicisées : Ce projet prend la suite du projet SID/Cassiopée compte tenu des besoins exprimés autour des données au sein du ministère. Il a vocation à couvrir l'ensemble des données pénales dans un premier temps, puis des données civiles. Il doit permettre de répondre aux besoins de données communes historicisées aussi bien pour le SSER que pour l'ensemble des autres directions du ministère de la Justice (DSJ, DAP, DPPJ, DACG, ...), et permettre une structure identique des bases de données, la mise à disposition d'une même base pour tous les utilisateurs et un gain en cohérence dans les concepts et indicateurs produits. Le SSER préparera en 2024 l'intégration des sources Prisme et Genesis.

Production d'indicateurs à partir de Cassiopée : Les travaux sur la source Cassiopée se poursuivent également avec notamment l'ajout d'informations sur les infractions dans les fichiers statistiques, l'élaboration de statistiques sur le stock pénal et sur l'activité des cours d'appel et plus largement l'expertise des chaînes de traitement (mesure de l'impact des redressements), l'ajout de la NFI dans les données statistiques et la création d'un référentiel des personnes mises en cause Cassiopée via le CSNS (Code statistique non signifiant).

Production statistique sur les personnes morales à partir d'Astrea : La refonte du casier judiciaire et le passage à Astrea constituent un enjeu fort pour le ministère et pour le SSER en particulier qui doit concevoir une nouvelle chaîne de traitement ; ces travaux devraient s'achever vers décembre 2025 pour les personnes physiques mais dès la fin 2024, des données statistiques sur les personnes morales seront produites à partir d'Astrea.

Autres travaux en 2024

Enquêtes par internet

Afin de limiter la charge externe et interne de traitement de formulaires papier, le SSER lance un programme de rénovation de ses enquêtes, en supprimant progressivement ses enquêtes papier restantes au profit de collectes internet, ce qui n'était jusque-là pas possible pour des raisons techniques pour nos partenaires n'appartenant pas directement au ministère de la Justice. En 2023, la demande de prise en charge par les services du numérique de l'hébergement d'une solution développée par le SSER relative aux enquêtes par Internet a été étudiée, mais trop coûteuse compte tenu des moyens disponibles. Le choix d'un provider externe a ainsi été privilégié en attendant la mise à disposition du cloud Interne Justice. Les travaux se poursuivent pour atteindre l'objectif de fin 2024 de collecter l'enquête association aide aux victimes en mode internet.

Datavisualisation : Les travaux réalisés en 2023 ont permis de réaliser un recueil détaillé des besoins internes. Plusieurs exemples de datavisualisation ont pu être présentés et discutés lors de ces réunions (principalement à partir de RShiny). Les travaux pour la mise en valeur des publications et des indicateurs produits au SSER ont été priorités. Les premières datavisualisations sont en cours de réalisation, au moins pour de premiers prototypes, à la fois sur les indicateurs pénaux au niveau national, mais aussi sur les données locales des cours d'appel avec cartographie. La DICOM sera sollicitée début 2024 pour une étude de faisabilité du déploiement sur le site du ministère.

Collection « dossiers méthode » : Le SSM justice va lancer, en 2024, une nouvelle collection méthodologique statistique (dossiers méthode). Le premier dossier sera consacré aux différentes méthodologies de calcul des indicateurs de récidive. Le second traitera des appariements SSM Justice – SSMSI, pour lesquelles les premiers résultats ne seront pas disponibles avant début 2025.

Refonte de la collection des Infostat Justice : Suite à l'enquête de lectorat et compte tenu de la nécessité de conformité à la nouvelle chartre graphique, la maquette de cette publication sera adaptée en 2024.

La recherche

Le SSER exerce les missions de coordination de la recherche au sein du ministère. A ce titre le SSER exerce notamment les missions suivantes :

- Participation au COMDAC (comité d'accès des données aux chercheurs de l'administration centrale) qui se réunit mensuellement et rend un avis sur les demandes d'accès aux données formulées par les laboratoires de recherche.
- Financements des instituts de recherche travaillant sur les questions de justice et de droit : IERDJ, CESDIP, CLAMOR <https://gip-ierdj.fr/fr/> ; <https://www.cesdip.fr/> ; <https://clamor.criminocorpus.org/>
- Travaux de cadrage sur les financements et les cadres juridiques d'exercice de la recherche au sein du ministère.
- Travaux bilatéraux, en particulier, avec l'IERDJ en vue de favoriser les synergies entre le monde de la recherche et les questions quantitatives.
- Conventions avec les instituts et universités, et chercheurs.
- Echanges avec les chercheurs sur les sources disponibles et adéquates eu égard à leurs recherches.
- Accueil de chercheurs sous le statut de chercheur hébergé. Ce statut permet aux chercheurs d'avoir un accès facilité aux données du SSER. En contrepartie le chercheur fait bénéficier le SSER de ses avancées de travaux et peut produire une ou des publications (Infostat Justice,...).

Pour 2024, plusieurs actions sont programmées :

- Mise en place d'un séminaire à destination des chercheurs portant sur un sujet d'intérêt majeur pour le SSM Justice
- Développement de l'expertise en matière d'accès aux données des chercheurs via
 - Une participation au COMDAC

- Des bilatérales avec les chercheurs sur les sources qu'ils souhaitent mobiliser
- Première traduction des publications du SSER en anglais notamment à destination des chercheurs.